RUISSEAU DE CAZES

- mise à jour 22 Avril 2023 -

Moulins et cours d'eau de Duravel

Après la rivière Lot le ruisseau de Cazes et ses affluents est le second cours d'eau de Duravel.
Hormis ces deux cours on ne compte à Duravel que le Trejet, artificiellement relié au ruisseau de Cazes, et des petits cours rejoignant le Lot au sud-ouest de la commune au niveau des lieux-dits de la Borie du Lot et de La Rive.

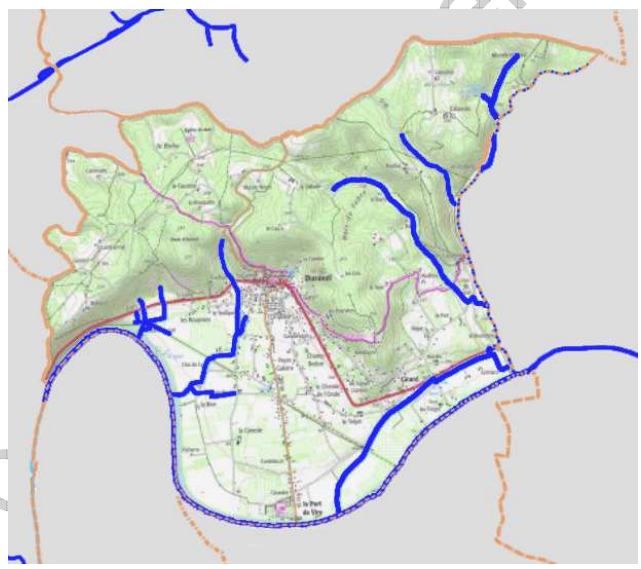

infographie BERTRAND – association des Moulins du Quercy
sources sigesocc.brgm.fr / sandre.eaufrance.fr

Vers 1850 Duravel aurait compté 9 moulins à eau sur son territoire complet, sans aucune mention de moulin à vent ni à sang. L'association des moulins du Quercy ne recense de son côté que 1 moulin à eau sur la rivière Lot s'agissant du moulin de Lep restant à étudier, et 4 moulins à eau sur le ruisseau de la Cazes (3 autres moulins, en rive gauche du Cazes, dépendant de Puy L'Evêque).

Il reste important de noter que ce dernier recensement se base sur les limites actuelles de la commune, excluant ainsi le ruisseau de la Thèze. En effet en 1840 la création de la commune de Montcabrier retire à Duravel une partie de la Thèze, et donc quelques moulins ; en 1893 c'est la création de la commune de Saint-Martin-le-Redon qui finit d'exclure la Thèze et les moulins qui y subsistent de Duravel.

En 1836, donc avant ces modifications, Duravel dénombrait environ 25 meuniers parmi ces habitants.

Association les Moulins du Quercy

Le ruisseau de Cazes

Le ruisseau de Cazes, à l'est de Duravel, marque la frontière avec Puy-L'Evêque.

Long de 3,66 km, il prend ses sources au niveau de Montbret-Haut et rejoint le Lot au château de Grimard à la limite des deux communes. Son parcours reçoit les eaux de deux affluents, outre peut-être celles de la fontaine de Montbret :
- le ruisseau de la Paillole, long de 2,36 km
- un ruisseau, long de 0,95 km, sans nom officiel mais que nous nous permettons de nommer ici ruisseau de Roufiac

Il faut encore ajouter le ruisseau du Tréjet, long de 1,75 km, qui prend sa source dans l'ancien hameau de Trejet et se jette dans le Lot, mais sur lequel fut créé un fossé sans doute pour l'arrosage des prairies.

Les moulins du Cazes

De ces cours d'eau seul le Cazes a accueilli des moulins.
Si aucun ne figure sur la carte de 1781, des documents prouvent pourtant l'existence de plusieurs d'entre eux sous l'Ancien Régime.
Françoise Auriscote, dans son ouvrage « *Les meuniers en Quercy aux 17ème et 18ème siècles* », mentionne l'existence de 8 Moulins sur le ruisseau de Cazes ; mais nous n'en dénombrons que 7 d'après le cadastre de 1837, date à laquelle il est dit que 5 moulins à farine et un pressoir fonctionnaient.
On peut penser que ces cinq moulins étaient le moulin Blanc, le moulin de Cazes, le moulin de Rougié, le moulin de Bourdicou et le moulin du château de Grimard, et que le pressoir était la Moulinette plus en amont.
Concernant un 8ème moulin évoqué par Françoise Auricoste, peut-être aurait-il pu se situer en amont du moulin Haut, en un endroit où le ruisseau est séparé en deux bras sur le cadastre du 19ème siècle, et ce dans l'hypothèse que l'un de ces bras ait été un ancien canal de dérivation ; l'endroit aurait cependant offert là le débit d'eau le plus faible…

Nous avons plus de détail en 1903 :
des propriétaires riverains citent alors l'existence de 5 moulins à farine, dont un seul, le moulin de Cazes, fonctionnait encore, les autres s'étant arrêté une trentaine d'années plus tôt. A cela ils ajoutent un pressoir appartenant à monsieur Courseillé, mais ce pressoir est souvent en chômage. Ce nombre de moulin en activité reste sujet à précaution, car 20 ans plus tard on citera deux moulins en état de fonctionner.

Association les Moulins

Il s'agissait sur le ruisseau de Cazes de « petits moulins » pour la plupart à une seule paire de meules, certains à deux ; ainsi l'état des moulins dressé au début du 19ème siècle indique 7 moulins à farine sur le ruisseau du Cazes, pour un total de 9 meules seulement (sachant que les moulins à forge, foulon, tant et papeterie étaient alors exclus du dénombrement).

De même il semble qu'ils aient pour la plupart été moulins à farine, même si certaines sources évoque le travail du minerai de fer. En effet plusieurs traces de matériaux ferreux ont pu être mentionnées sur des sites de moulins et il existait plusieurs gisements exploités sur le territoire ; mais si Duravel avait elle-même une usine métallurgique au 19ème siècle au lieu-dit de Girard, avec forge et haut fourneau, le développement métallurgique de ce territoire s'est surtout fait à la moitié du 19ème siècle avec les besoins du chemin de fer.
Quel que soit leur nombre et leur destination, il ne resterait aujourd'hui sur le Cazes que 3 bâtiments liés à ces moulins, le plus atypique étant le petit moulin à toiture de lauzes du château de Grimard.

Des sources du Cazes jusqu'au Lot, les moulins sous le nom qu'ils portaient au 19ème siècle:

- le moulin Haut, à Puy L'Evêque (disparu)

- la Moulinette, à Puy L'Evêque (disparue)

- le moulin Blanc, à Puy L'Evêque (disparu)

- le moulin de Cazes, à Duravel

- le moulin de Rougié, à Duravel (disparu)

- le moulin de Bourdicou, à Duravel

- le moulin du château de Grimard, à Duravel

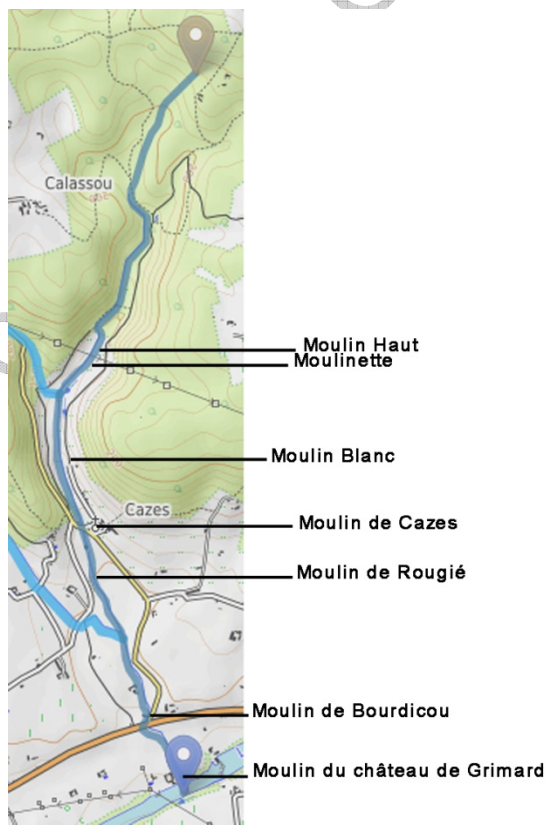

Association les Moulins du Quercy

Le moulin Haut et la Moulinette

Le Moulin Haut et Moulinette, proches l'un de l'autre, étaient situés en rive gauche du Cazes à Puy L'Evêque, un peu plus de 300 mètres en amont du 1er affluent « de Roufiac ».

Ces deux moulins devaient ainsi être de faible rendement, et disparus :

En 1837 le premier est déjà nommé « *Ancien Moulin haut* », et dans un relevé dressé en 1862 les deux sont indiqués détruits. Un chemin de service leur avait pourtant été dédié pour les relier aux hameaux proches.

Certains textes indiquent que la Moulinette aurait été mouline à fer au 15ème siècle. Il ne reste aujourd'hui aucune trace d'eux.

Cadastre de 1837, Puy-L'Evêque, 1837– Section E de Cazes 1ère feuille – Archives départementales du Lot

Le moulin Blanc

En rive gauche du ruisseau le moulin Blanc était situé sur la commune de Puy-L'Evêque.

Il était ancien, puisqu'en 1530 il est acheté par Antoine Delort, seigneur de Grimard.

Appartenant plus tard à Pierre Rey et Demoiselle Claire Miquel habitant Puy-L'Evêque, il est revendu avec pré et chènevière à Maître Joseph Martin, avocat au parlement habitant Cazes, moyennant 1800 livres.

En 1761 une rente seigneuriale est due à Mr de Montlezin.

Plus puissant que les moulins précédents, il bénéficiait d'une grande retenue permettant de travailler en éclusée. S'il existait encore en 1862, il ne reste aujourd'hui, selon le cadastre, aucune trace de lui.

Source : « *Les Meuniers en Quercy aux XVIIe et XVIIIe siècles* », Françoise Auricoste (11/4/1761 – 3 E 794/4, Archives Hospitalières de Figeac (Lauzine pour N. Jean Delpech))

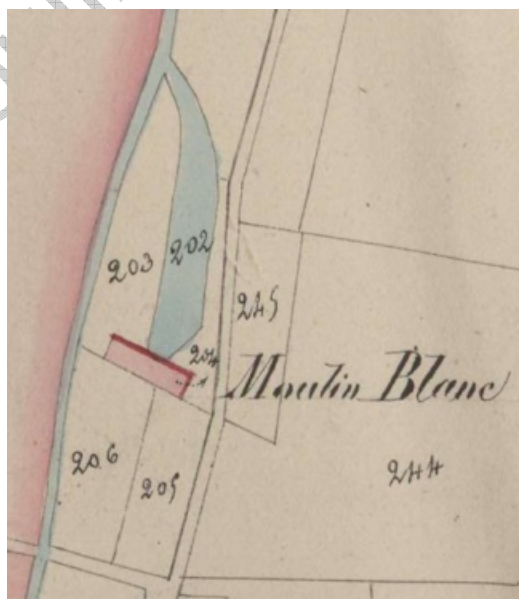

Cadastre de 1837, Puy-L'Evêque, 1837– Section E de Cazes 1ère feuille – Archives départementales du Lot

Association les Moulins du Quercy

Les moulins de Cazes et de Rougié

Ces deux moulins en rive gauche du ruisseau étaient dans la commune de Duravel.
Distants de moins de 200 mètres l'un de l'autre, ils sont souvent traités ensemble dans les documents anciens, citant « *les deux moulins de Cazes* » ou « *les deux moulins de Siorac* » (Cieurac).
Ainsi en 1535 Antoine Delort, seigneur de Grimard, cède la moitié de ses possessions à un parent, Gilbert de Massaut, Grand Archidiacre à Cahors ; Ces biens cédés incluent les moulins qu'il possède sur les paroisses de Cazes et de Montcabrier.

Cadastre de 1837, Duravel, 1837– Plan d'assemblage
Archives départementales du Lot – 3 P non classé

On retrouve mention de ces moulins quelques siècles plus tard…
La Révolution valu à de nombreux moulins appartenant à l'église ou à la noblesse « émigrée » de devenir bien nationaux pour être cédés ensuite à des notables, bourgeois et propriétaires. Certains moulins peu importants ou en mauvais état ne trouvaient cependant pas rapidement preneur et l'administration pouvait avoir à prendre en charge des travaux nécessaires.
Les moulins de Cazes, appartenant précédemment à Mr Charles Claude de Reilhac, émigré, furent de ceux-ci. En 1792 l'un est ainsi expertisé : «…*Les derniers abatis d'eau ont totalement comblé de sable l'étang de l'un des moulins de Mr de Reilhac émigré, situé à Cazes, municipalité de Duravel et qu'une partie des fondements du petit pont à charge du dit moulin a été emporté, petit pont sans lequel il est impossible de communiquer avec le village de Cazes. Il est essentiel de réparer.* ». Notons que les réparations nécessaires mentionnées concernent ici seulement le petit pont, et non le moulin lui-même qui devait donc être en état.
Le 3 Juin 1794, les deux moulins initialement estimés à 6500 livres, sont finalement adjugés à 12500 livres à Pierre et Jean Bouziès, père et fils, après que plusieurs enchérisseurs eussent fait monter les prix.

Le moulin de Cazes, de l'église ou de Lasfargues

Le moulin de Cazes est appelé différemment selon les époques : moulin de Cazes jusqu'au 19ème siècle, moulin de Lasfargues au cours du 19ème siècle et moulin de l'église au 20ème siècle. Il se situe à proximité du hameau de Cazes et le bâti semble encore existant.
En 1869 il appartient à Jacques Baldès, et restera longtemps dans cette famille.

Il reste cependant parfois difficile de situer un moulin de monsieur Baldès, ou plutôt les moulins ; en effet la même famille posséda jusqu'à au moins 3 moulins sur le ruisseau de Cazes, tous n'étant pas toujours nommés.

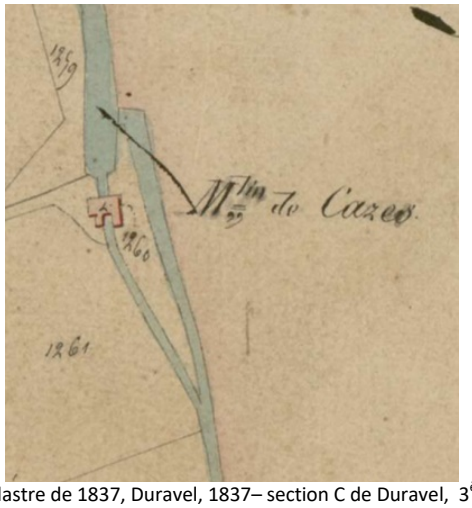

Cadastre de 1837, Duravel, 1837– section C de Duravel, 3ème feuille –Archives départementales du Lot 3 P 2578

Association les Moulins du Quercy

Au début du 20ème siècle monsieur Baldès s'attire les foudres de plusieurs agriculteurs, refusant l'utilisation de l'eau pour l'irrigation hors des périodes réglementaires. Bien qu'il puisse alors être dans son droit, cela lui vaut une pétition à son encontre par plusieurs propriétaires riverains, agriculteurs, en 1903. (voir « usage et règlements d'eau »).

relevé du 14-12-1862 – cote 148 S 6
Archives départementales du Lot

Propriétaires agriculteurs déclarent ainsi en 1903 que le moulin est de peu d'importance, fonctionne par la vapeur en été et reste en chômage une partie de l'année.
On indique surtout que peu avant du temps de sa prospérité, le droit de mouture de ce moulin et de deux autres, tous appartenant à monsieur Baldès, fut vendu pour un total de seulement 900 francs ; suite à cette vente l'un des moulins fut même détruit.

Mais le moulin de Cazes a subsisté: il appartient à Jean Balde en 1925 et est toujours en fonction, ainsi répertorié dans les états statistiques : d'existence légale, bénéficie d'une hauteur de chute de 4,90 mètres et d'un débit annuel moyen dérivé de 130 l/s, lui donnant une puissance normale brute de 6 kW. Ceci sur une section du cours d'eau indiquée avec un débit annuel moyen de 500 l/s et un débit d'étiage de 60 l/s.

Le moulin de Rougié

Même si l'on ne sait de quand date ce moulin il fut sans doute lié au château de Cieurac tout proche.
Au 19ème siècle le château, après avoir connu plusieurs propriétaires, est acheté par un monsieur Rougié, dont le nom est déjà présent dans la commune, et que l'on voit encore propriétaire de Cieurac en 1926 (recensements, arch. dép., 6 M 296).

Il ne reste aucune trace, selon le cadastre actuel, du moulin.

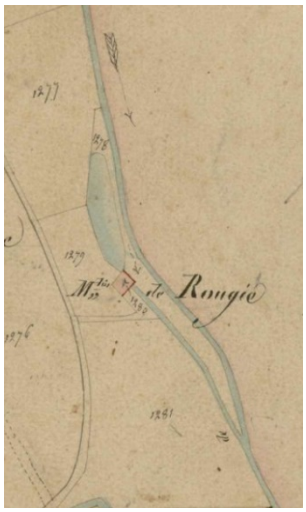

Cadastre de 1837, Duravel, 1837
section C de Duravel, 3ème feuille
Archives départementales du Lot 3 P 2578

Association les Moulins du Quercy

Le moulin de Bourdicou

Le site ayant accueilli ce moulin est encore bâti et visible de la route allant de Duravel à Puy-L'Evêque.

En 1903 le moulin de Bourdicou est déjà hors d'usage : il est dit n'être plus qu'une maison d'habitation, la prise d'eau étant détruite et son réservoir comblé. Qui plus est un acte notarié lui interdirait de retrouver sa fonction de moulin, selon une pétition de 1903.

Au milieu du 20ème siècle le moulin peut appartenir à Charles Defeyer, célèbre dans le domaine équestre et entraîneur à Maison Laffitte : propriétaire au Bourdicou, c'est lui qui se plaint d'un barrage établi au château de Grimard, risquant de lui causer préjudice.

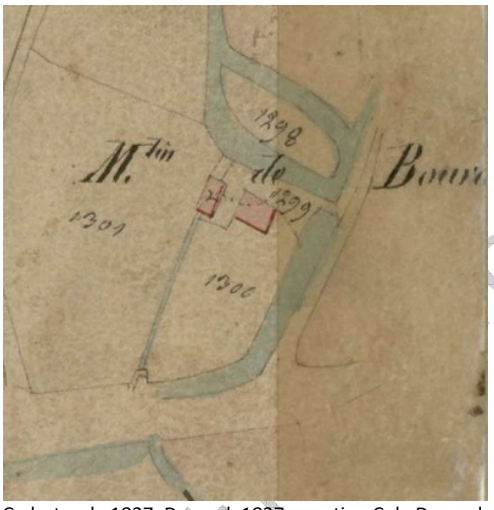

Cadastre de 1837, Duravel, 1837 - section C de Duravel, 3ème feuille - Archives départementales du Lot 3 P 2578

Association les Moulins du Quercy

Le moulin du château de Grimard

S'agissant d'un moulin placé à quelques mètres seulement du château, impossible de dissocier son histoire de celle du domaine de Grimard, que nous reprenons ici.

Le château de Grimard

On distingue le moulin sur la photo ci-contre, à l'angle sud-est du château, par le petit bâti couvert en lauze et précédé du mur courbe de la retenue.

Source : Google Earth – 24-07-2022

Le domaine de Grimard

Si le château a connu plusieurs campagnes de travaux et agrandissements, la partie la plus ancienne présentant des éléments de la fin du 13ème ou du début du 14ème siècle reste le corps de bâtiment situé à l'est, tout près du petit moulin à la toiture de lauzes.

13ème et 14ème siècles
C'est à cette période que le nom des Grimard apparait dans les textes, avec des biens situés dans la paroisse de Cazes.

14ème – 15ème siècle – la Guerre de Cent Ans
Le fait le plus connu est le siège de Duravel par les troupes de l'Angleterre en 1369. Ce siège dura plus de 5 semaines sans que Duravel ne tombe, sa défense ayant été renforcée par des troupes venues de Cahors.
Il est fort probable que durant ce siège les alentours furent dévastés par les assiégeants, entre autres en recherche de vivres.

15ème siècle – Les Delort
Les Grimard disparaissent peut-être pendant ce conflit. Le château a dû également en souffrir, présentant des traces de travaux réalisés par la suite (fin 15ème – début 16ème siècle), peut-être à l'initiative des Delorts.

En 1478 Antoine Del Ort, marchand de Cahors se disant issu des Cardaillac, fut plusieurs acquisitions dont les biens d'un Gisbert Bru, apothicaire à Cahors et fils d'un marchand de Puy l'Evêque.

Association des Moulins du Quercy

Ces biens étaient entre autres les possessions sur les juridictions de Duravel et Puy-l'Evêque.
Le fils de cet Antoine Del Ort eut lui-même le prénom Antoine.
Les Delort ou Del Ort, furent seigneurs de Grimard et de Tegra, en Quercy, et peut-être apparentés à une ancienne famille de Guyenne.

16ème siècle

En 1504 noble Aldette de Massaut et ce fils Antoine Delort, de Cahors, possèdent plusieurs biens à Duravel, ainsi qu'une métairie située à Grimard, avec vigne, moulin et colombier : on ne peut que penser au château d'aujourd'hui, avec son colombier et son moulin, situé à 250 mètres du lieu-dit Grimard.
En 1530, Antoine Delort est cité comme Seigneur de Grimard ; au cours de ce siècle le château a peut-être été saccagé, par les Lezergues d'Orgueil, et les terres données aux Dupuy ou aux Bonafous. Nous n'avons pas de détail sur ce « saccage », alors qu'à la même époque le retour des guerres d'Italie avait importé de nouveaux styles architecturaux et d'autres châteaux proches, celui de Boutier et celui de Cieurac, bénéficièrent au contraire de réaménagement dans ce nouvel esprit.

17ème siècle

Le domaine n'appartient donc sans doute plus aux Delort à partir du 17ème siècle, mais on retrouve plusieurs fois le nom dans des actes jusqu'au 18ème siècle, des Delort étant dits scieur à Grimard ou à Negra.
Au milieu du 17ème le château connait une importante campagne de travaux, incluant sans doute des agrandissements. On peut se permettre de penser que le fossé prenant les eaux du Trejet, s'il n'était pas à vocation agricole, pu avoir été créé à cette occasion pour alimenter la douve à l'entrée du château, douve depuis laquelle les eaux sont ensuite menées par une conduite pour être rejetées dans le ruisseau de Cazes juste en amont du moulin.

18ème siècle

Au milieu du siècle Gaspard de Labondie est cité comme chevalier, seigneur de la Gibertie (commune de Vire) et de Grimard, et coseigneur direct de la juridiction de Montcabrier et Duravel.
Son fils Etienne Labondie, né vers 1749, reprendra le domaine. Commissaire de la marine et seigneur de Grimard, il montera sur l'échafaud le 23 Décembre pour avoir, selon l'ouvrage « L'histoire populaire du Quercy », de Saint-Marty, accompagné l'ancienne duchesse du Barry en Angleterre ; il est vrai qu'il semble aussi avoir bien défendu les droits de la noblesse avec d'autres, trouvant un temps le Roi trop faible face au Tiers-Etat ; une position qui ne put lui être que préjudiciable.

19ème siècle

On a peu d'information sur les occupants du domaine au 19ème siècle.
Vers le milieu du 19ème siècle il appartient à monsieur Demeaux, passant ensuite à Hippolyte Galtier, dont nous savons qu'il en est propriétaire en 1886. Mais par la suite de nombreux propriétaires se succèdent, au contraire des moulins supérieurs conservés durant des décennies par les mêmes familles.
Ainsi après Hippolyte Galtier, c'est Pierre Cassé qui y est recensé comme habitant en 1896, puis Courseillé en 1901, Lanyer en 1906, Autefage en 1911, Biurum en 1921 et enfin René Rives en 1926…

Association les Moulins du Quercy

20ème siècle

En 1903-1907 le domaine appartient à monsieur Tourseillé, également propriétaire du moulin de Grimard situé sur la rivière Lot.

En 1925 un moulin de « *Gamard* » est dit appartenir à Antoine Rives ; il doit s'agir là en fait du moulin du château de Grimard, et les chances sont alors grandes que la totalité du domaine appartient à ce même Antoine Rives.

En 1944-1945 le propriétaire du château de Grimard est Monsieur Daniel Touche. Il se fait connaître pour avoir établi un barrage en bois à une vingtaine de mètre de la route, pour dériver les eaux du ruisseau vers un fossé alimentant un « bassin », fort probablement la douve en façade nord du château.

Ce barrage était sans autorisation, et Monsieur Defeyer, alors propriétaire du Bourdicou, se plaint pendant plus d'un an avant qu'un arrêté préfectoral somme M. Touche de détruire ce barrage.

Un fait reste important : l'absence de Daniel Touche qui fut « interné » durant la guerre 1939-1945…

Le moulin du château

Il est d'abord important de ne pas confondre le moulin du château de Grimard, situé sur le ruisseau de Cazes dans le domaine du dit château, avec le plus connu moulin de Grimard aujourd'hui centrale hydroélectrique établie juste en amont sur la rivière Lot, commune de Puy-L'Evêque.

Une spécificité du moulin du château de Grimard est sa toiture complète en lauze sur plafond en voûte de pierre. Si la pose de lauzes calcaires n'est pas rare en Quercy sur des bâtiments anciens, elle se limite souvent à la bordures des toitures (en rive ou à l'égout des toits) ; il y a bien sûr aussi des bâtiments à toiture complète en lauze, habitations, granges, petites annexes,… mais aucun moulin à eau à notre connaissance hormis celui du château de Grimard.

l'intérieur du moulin et son plafond voûté

La toiture en lauze calcaire

Les Moulins du Quercy

On trouve des moulins à toit voûté ou en lauze hors du Quercy, tel que le moulin des grottes de Brunan ou celui de Plancaneuil, dans les gorges de l'Hérault. Le choix d'une telle construction était là de protéger les bâtiments contre d'éventuelles fortes crues soudaines et souvent éphémères, faisant parfois d'eux des bâtiments submersibles..

emplacement de la plaque de repère des crues de 1897

Mais à Duravel même on peut penser au bâtiment abritant le cabestan qui devait servir à la batellerie pour franchir la chaussée du moulin de Lacroze : ce bâtiment en bordure de la rivière était lui-même à plafond de pierre et toiture de lauze…
Aussi peut-être la protection contre les crues, telle celles du 8-9 Février et du 5-6 Avril 1897 pour lesquelles un repère fut apposé sur le moulin, fut-elle la raison d'un tel bâti.

La notice établie par Gilles Séraphin et Maurice Scellès en 2005 pour le patrimoine architectural (base de données Mérimée – réf. IA46100074), même si elle n'étudie pas le bâti du moulin lui-même, le considère comme partie constituante du château et va jusqu'à indiquer l'énergie hydraulique comme source de l'énergie utilisée par l'édifice.
Ce moulin de taille modeste (la surface intérieure faisant 15 ou 20m²) était initialement d'un moulin à farine à deux paires de meules mues par les eaux rassemblées dans une retenue aujourd'hui partiellement abattue

Malgré sa petitesse il devait donc s'agir d'un moulin d'une importance certaine, la majorité des moulins du Cazes n'ayant qu'une seule paire de meules.
La raison de la destruction de la retenue n'est pas connue, mais elle a vraisemblablement eu lieu postérieurement à la guerre 1939-1945, l'eau y étant encore alors utilisée. Sans doute non utilisé après cette époque, non plus que la « douve » servant auparavant de vivier, un propriétaire a pu préférer abattre le bâti pour ne plus avoir à gérer les eaux du ruisseau.

Association les Moulins du Quercy

Situé juste avant la confluence du ruisseau de Cazes et de la rivière Lot, le moulin était le seul à pouvoir prendre toutes les eaux disponibles du ruisseau du Cazes, du ravin de Roufiac, du ruisseau de Paillole et même peut-être du Trejet. On le considère comme étant le « *moulin de Gamard* » cité dans les états statistiques de 1925 ; il devait dès lors présenter les caractéristiques suivantes : une hauteur de chute de 4,40 mètres pour un débit dérivé de 90 l/s, ce qui lui offrait une puissance normale brute de 4 kW.

Association les Moulins du Quercy

l'une des deux vannes « pelle » amenant l'eau aux rouets

commandes des deux vannes d'amenée d'eau, à crémaillère à gauche, à simple poignée à droite

Ci-contre la roue horizontale qui subsiste dans la chambre d'eau du moulin ; l'ensemble métallique se compose de la roue enfermé dans un carénage en métal propre à concentrer la puissance hydraulique.
La vanne ouverte, l'eau était conduite par la trompe métallique sur le côté droit de la roue, la faisant tourner dans le sens des aiguilles d'une montre. Après avoir actionné les pales de la roue enfermée dans son carcan, l'eau s'évacuait par le centre du carénage, en dessous de l'arbre moteur vertical.

L'ensemble est entièrement pris par le calcaire, mais la dimensions de la roue peut être estimé à 100cm de diamètre pour une hauteur de 15cm.

Association les Mou

Le moulin n'était plus utilisé au 19ème siècle depuis la prise de possession du château de Grimard par monsieur Demeaux. Mais en 1886 Hippolyte Galtier, nouveau propriétaire, le remet en fonction en le transformant en pressoir à huile et à pommes. Le pressoir est toujours mentionné en 1903 : le domaine appartient alors à monsieur Courseille qui possède également le moulin de Grimard tout proche, situé sur la rivière Lot.
L'usage de l'eau du ruisseau de Cazes par monsieur Courseille est alors « de peu d'importance » : il l'utilise essentiellement pour alimenter un vivier et irriguer ses prairies, le moulin-pressoir ne fonctionnant pas pendant les périodes d'irrigation et ainsi ne causant aucun préjudice.

En 1925 les états statistiques citent donc un « *moulin de Gamard* », d'existence légale et appartenant à Antoine Rives. Les textes prouvent qu'il s'agit là d'une simple erreur de frappe : « *Gamard* » doit être lu « *Grimard* »

En effet les seuls moulins encore en état de fonctionner quelques années plus tôt étaient les moulins de Cazes et du château de Grimard, les autres étant soit détruits soit mis hors d'état ; qui plus est un René Rives est recensé habitant du château en 1926 avec femme, enfants et beaux-parents.

Le propriétaire actuel du château de Grimard souhaite également aujourd'hui la réhabilitation de ce moulin, tant pour la préservation du patrimoine que pour une production, cette fois hydroélectrique.

Association les Moulins

Association des Moulins du Quercy Lot & Tarn-et-Garonne
24, Place du Foirail - 46160 CAJARC – bureau ouvert sur rendez-vous
contact : 06 74 56 11 58
Courriel : moulinsduquercy@wanadoo.fr - Site : www.moulinsduquercy.com
Association loi 1901 reconnue d'intérêt général- n° 223/8729 – SIRET 412 698 490 00023 / APE 9499Z

Usages et règlements d'eau

19 septembre 1783 : Ordonnance du Grand Maître des Eaux et Forêts

Le document concerne le ruisseau de la Thèze et non celui du Cazes ; mais au 19ème siècle, à l'occasion d'un conflit d'usage entre agriculteurs et usiniers sur le Cazes, et faute de règlementation sur le Cazes, ce document sera pris en référence.

Ainsi en 1783, l'ordonnance stipule que les riverains de la Thèze pourront se servir des eaux du ruisseau pour l'irrigation des prairies uniquement du samedi midi au dimanche midi, toute écluse ou aqueduc devant être retiré passé ce délai ; de même il leur est interdit de former toute palissade en bois ou en cailloux aux fins d'irrigation des prairies.

Au 20ème siècle, à l'occasion d'un conflit en agriculteurs et propriétaires de moulins, la référence à cette ordonnance sera abandonnée.

25 Mai 1808 : arrêté de la commune de Duravel

C'est encore la Thèze qui est concernée avec des conflits et rixes entre usagers. Les moulins d'une part se plaignent du trop grand usage de l'eau de la part des agriculteurs, portant préjudice aux usines.

Mais les conflits sont entre les agriculteurs eux-mêmes et l'on parle de rixes et troubles à l'ordre public de leur part, même lorsque les moulins et meuniers ne sont pas concernés.

L'arrêté de la commune, validé par le préfet le 2 Juillet 1808, rappelle les jours et heures d'utilisation des eaux, modifiant quelque peu certain horaires ; les samedis et dimanches restent les jours d'arrosage des prairies : seuls les moulins conservent le droit d'utiliser les eaux les autres jours.

Afin de faire cesser les rixes évoquées il est également interdit à tout usager de se rendre chez un autre pour faire cesser une éventuelle infraction.

Cet arrêté sera annulé presqu'un siècle plus tard.

1862 : curage et entretien du ruisseau

le 2 Septembre 1862 plusieurs riverains pétitionnent pour réclamer un curage du ruisseau, qui en effet présente un défaut d'entretien que ce soit de la part des moulins comme des autres riverains.

Un arrêté du 17 Avril 1863 ordonne alors le curage « à vieux fond et à vieux bord », avec la possibilité de recalibrages. L'arrêté intègre également un règlement provisoire pour les moulins, dont certains, selon la configuration, devront être règlementés définitivement.

A l'occasion de ce curage un plan précis du ruisseau est dressé (archives départementales du Lot, cote 148 S 6).

Le document indique également qu'en l'absence de tout règlement pour le partage des eaux les jours d'utilisation restent inchangées, à savoir les samedis et dimanches pour l'irrigation et les autres jours pour les moulins, ceci si aucun

10 Août 1869 : un accord d'usage de l'eau avec le moulin de Cazes

Les règles des jours d'usage de l'eau édictées par les arrêtés profitent bien sûr aux moulins, mais certains accords sont possibles comme mentionné dans l'arrêté préfectoral du 17 Avril 1863.

Association les Moulins du Quercy

Ainsi le 10 Août 1869 un règlement est trouvé à l'occasion d'une vente entre Léon Combecave, agriculteur, et Jacques Baldès, propriétaire meunier au moulin de Cazes (alors nommé moulin de Lasfargues).
Léon Combecave se voit alors autorisé à irriguer pendant une demi-journée tous les jeudis.

15 Septembre 1886 : un accord d'usage de l'eau avec le moulin du château de Grimard
Dans le même ordre d'idées, mais avec beaucoup plus de latitude offerte à l'irrigation, un règlement est établit entre les suivants :
- Pierre Calassou propriétaire au lieu-dit de Girard,
- Martin Miquel, propriétaire demeurant à Rolly (lieu-dit de Puy l'Evêque à l'est du hameau de Cazes),
- Jean Bugès et Hippolyte Rougié, propriétaires sur la section de Cazes (certainement également tous deux sinon meuniers, propriétaires des moulins de Cazes et de Rougié),
- et Hippolyte Galtier propriétaire du château de Grimard.

L'acte notarié évoque le projet de réactivation du moulin du château de Cazes en pressoir à huile et à pommes ; mais surtout le propriétaire du château de Grimard et de son moulin accorde aux autres le droit de détourner les eaux pour l'irrigation du jeudi matin au samedi midi et du dimanche midi au lundi matin (en plus des jours accordés bien sûr par l'administration).

1893 – 1894 : curage et entretien du ruisseau
Fin 1893 une nouvelle demande de curage, cette fois pour la partie amont, est demandée par le conseil municipal de Duravel ; à cela s'ajoute une pétition demandant à l'administration de préciser les « vieux fond et vieux bords » et de réglementer les barrages établis sur le ruisseau.
Un arrêté du 11 Mais 1894 confirme la nécessité de curage de cette partie du ruisseau ; mais le service hydraulique des Ponts-et-Chaussées n'est pas favorable, à ce moment, aux demandes sur vieux fond et vieux bord ainsi que sur la règlementation des moulins, et aucune suite n'y est donnée dans l'arrêté.

1903 : les agriculteurs contre le moulin de monsieur Baldès
Depuis plusieurs années les propriétaires arrosent leurs prairies à leur gré, en dehors de la période stipulée par les arrêtés ou règlements passés plus localement, et monsieur Baldès, propriétaire du moulin de Cazes, s'en plaint.
Le 11 Février 1903 le tribunal civil de Cahors lui donne raison et rappelle aux propriétaires riverains les jours réglementaires auxquels ils doivent se tenir.

Qu'à cela ne tienne. Une pétition de 23 propriétaires, soutenus par un député, est transmise au préfet vers le mois d'Avril. Les riverains se plaignant du peu de jours auxquels il leur est permis d'arroser vont plus loin en évaluant le peu d'importance du moulin de monsieur Baldès, qui serait l'unique encore en activité (le moulin de Bourdicou et le moulin du château de Grimard sont les seuls autres également en activité, mais régulièrement en chômage).
C'est à peine si l'activité des moulins mériterait d'être poursuivie, à moins qu'ils ne soient réglementés, puisqu'ils ont perdu toute utilité depuis l'apparition des grandes minoteries et boulangeries ; enfin, leur valeur est dite infime en comparaison de la valeur des prairies agricoles…

Association les Moulins du Quercy

Le service des Ponts-et-Chaussées est de nouveau saisi et Monsieur Girard, conducteur subdivisionnaire chargé du dossier rend son rapport fin Juin. Ses conclusions sont sans appel : la règlementation est claire et correspond à l'usage qui est fait des cours d'eau sur le territoire ; certains actes notariés ont déjà donné des droits supplémentaires pour l'arrosage ; certains propriétaires bénéficient de plus de sources sur lesquelles ils ont tous droits d'usage, et les eaux du ruisseau de Cazes permettent en plusieurs endroits une irrigation naturelle…
Enfin octroyer des droits supplémentaires risquerait d'obliger à des indemnités envers les usiniers.
Ainsi le conducteur subdivisionnaire émet un avis défavorable à la pétition.

Plus que tout c'est l'avis de l'ingénieur ordinaire qui amènerait encore aujourd'hui un peu d'espoir aux moulins ; un avis adopté par l'ingénieur en chef le 2 Juillet 1903 :

« … Avis de l'ingénieur ordinaire

Ce n'est pas au moment où les petites industries utilisant la chute des cours d'eau ont peine à se maintenir qu'il convient de leur rendre les conditions d'existence plus dures encore en aggravant les règlements des usines (…).

Cahors, le 30 Juin 1903

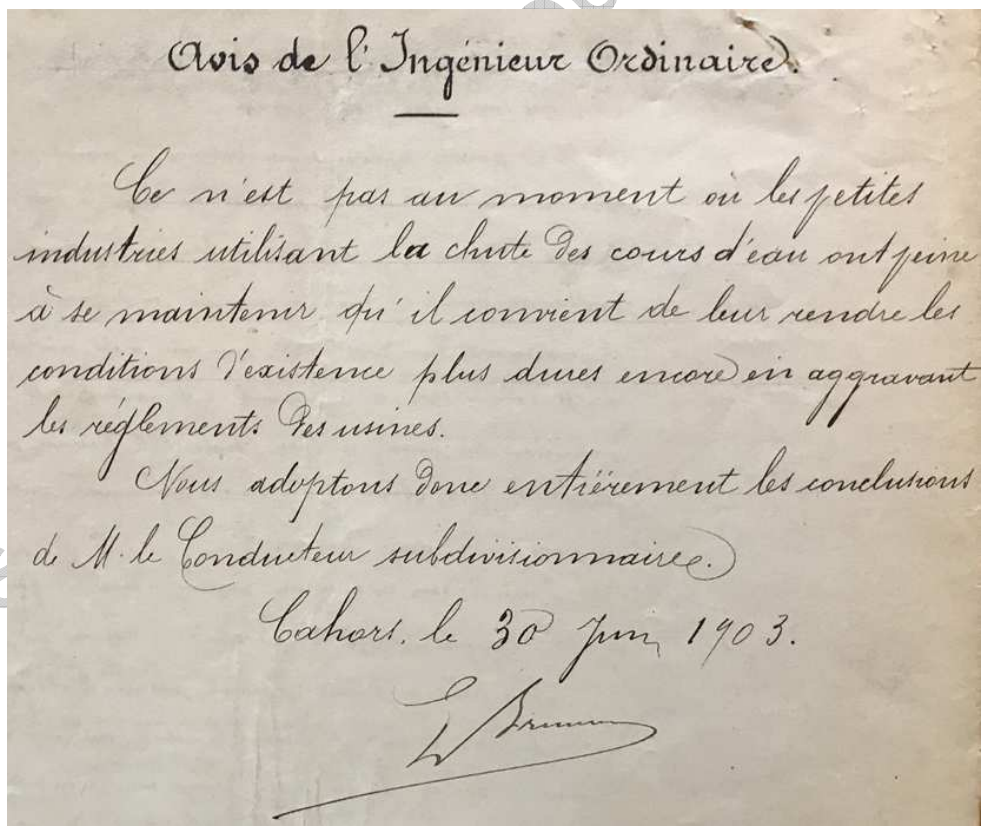
Avis de l'Ingénieur Ordinaire.

Ce n'est pas au moment où les petites industries utilisant la chute des cours d'eau ont peine à se maintenir qu'il convient de leur rendre les conditions d'existence plus dures encore en aggravant les réglements des usines.

Nous adoptons donc entièrement les conclusions de M. le Conducteur subdivisionnaire.

Cahors, le 30 Juin 1903.

Ass… Moulins du Quercy

Mais les pétitionnaires ne s'en tiennent pas là et écrivent de nouveau au préfet au mois d'Août. Peut-être ont-ils mal été compris, ou l'ingénieur s'est-il trompé dans son jugement ; ils contestent surtout la notion des « usages locaux » évoquée dans le précédent rapport : ceux-ci tiennent selon eux plus de droits féodaux favorables aux moulins alors tenus par la noblesse et défavorables à l'agriculture.

Les Ponts-et-Chaussées sont de nouveau saisis et dans un premier rapport du 6 Novembre 1903 l'ingénieur ordinaire indique qu'une nouvelle réglementation abrogeant les anciens textes et sans compensation est bien possible, bien qu'elle serait très rigoureuse.
L'ingénieur en chef rendra son rapport le 12 Février, les intéressés ayant été convoqués lors d'une visite des lieux une semaine plus tôt, et l'ensemble des actes et réglementations réexaminés… Et là survient le retournement de situation.

Dans ce dernier rapport l'ingénieur en chef dénonce la majorité des documents utilisés, essentiellement parce qu'ils découlent des premiers documents qui s'appliquent au ruisseau de la Thèze et non à celui du Cazes, et donc ne devraient pas être pris en considération. Ainsi l'arrêté de la commune de 1808 et le préfectoral de 1863 se voient qualifié d'illégaux, et les actes notariés passés localement contraires à l'esprit de l'intérêt général.

En conclusion table rase est faite des documents et tous les propriétaires « *rentrent dans le droits commun* ».
Il est proposé au préfet de prendre un nouvel arrêté, l'ensemble des riverains et propriétaires étant engagés à se constituer en association syndicale pour plus d'équité.

Le 12 Mars 1904 un nouvel arrêté préfectoral annule les arrêtés précédents, déclarés entachés d'excès de pouvoir. Mais nous n'avons aucune trace d'un nouvel arrêté permettant une règlementation définitive pour le cours d'eau…

1925 : les états statistiques
Les états statistiques recensent les usines en capacité de fonctionner, en vue de l'établissement de taxes à percevoir. Seuls deux moulins sont ainsi référencés :
- le « moulin de l'église » que l'on sait être le moulin de Cazes,
- le « moulin de Gamard », un nom qui apparaît pour la première fois ; selon toutes vraisemblance il le peut s'agir que du moulin du château de Grimard, puisqu'avec le moulin de Cazes il était le seul encore en fonctionnement quelques années plus tôt, les autres étant disparus ou mis hors d'état.

1942-1945 : un barrage non réglementaire
En 1942 le propriétaire du moulin du Bourdicou dénonce un barrage non réglementaire établi par le propriétaire du château de Grimard pour alimenter le bassin en façade nord du château. Plus d'un an se passe sans que rien ne soit fait et en 1944 le propriétaire demande qu'il lui soit permis de retirer le barrage lui-même.
Le 17 Janvier 1945 un arrêté préfectoral mets en demeure le propriétaire de démolir ce barrage ; si la démolition du bien voir lieu nous ne savons dans quelles conditions : Daniel Touche, pendant toute cette période de guerre, était « interné ».

Association les Moulins du Quercy

Sources documentaires:

- Archives départementales du Lot, Cahors (cours d'eau, état-civil, recensements, cadastre napoléonien,…)

- « *Les Meuniers en Quercy aux XVIIe et XVIIIe siècles* », étude historique - Françoise Auricoste, éditions du Roc de Bourzac (2002).

- Association des Moulins du Quercy (fond documentaire et visite sur site)

- Musée La Planète des Moulin, LUZECH, Jean-Rogier, Jacques Chavanon

- « *Histoire générale de la province du Quercy* », Guillaume Lacoste, 1883-1886

- « *Dictionnaire des communes du Lot* », 1881, réédition de Combarieu

- « *Le Lot vers 1850* », 1er volume, Archives Départementales du Lot, Cahors

- Société des Etudes Littéraires, Scientifiques et Artistiques du Lot, tomes 29, 37

- identité administrative du cours d'eau :
  sigesocc.brgm.fr .
  sandre.eaufrance. fr (id. ruisseau de Cazes 08520500 , id. ruisseau de la Paillole 08520520 , ruisseau sans nom id. 08521000 , ruisseau du Trejet 08520530) .
  annuaire-mairie.fr (ruisseau du Tréjet)

- Simon Browne Wilkinson, propriétaire du château de Grimard

- château-fort-manoir-château.eu .

- « *Donjons et châteaux du moyen Age dans le Lot* », Archives de Pierre, Gilles Séraphin.

Association les Moulins du Quercy